



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal se réunira en mairie, salle du conseil municipal,
Le lundi 30 mars 2026 à 20 heures 30

Affiché le 26 mars 2026

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 mars 2026.

1 - Fixation du nombre et élection des membres représentant la commune au conseil d'administration du centre communal d'action sociale (C.C.A.S)

2 - Création et composition des commissions municipales

3 - Création et composition des comités consultatifs

4 - Fixation des conditions de dépôt des listes des candidats aux commissions d'appel d'offres (C.A.O.) et de délégation de service public (C.D.S.P.)

5 - Election des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres

6 - Election des membres de la commission de délégation de service public

7 - Désignation des délégués de la commune auprès du syndicat intercommunal du massif des Aravis (S.I.M.A)

8 - Désignation des délégués de la commune auprès du syndicat intercommunal d'énergie de la vallée de Thônes (S.I.E.V.T)

9 - Désignation des délégués de la commune auprès du syndicat intercommunal eau et assainissement des Aravis (S.E.2.A)

10 - Désignation des administrateurs représentant la commune auprès de la société publique locale « O des Aravis »

11 - Désignation du représentant de la commune auprès du syndicat des énergies et du numérique de la Haute-Savoie (SYANE)

12 - Désignation d'un conseiller municipal appelé à siéger au conseil d'école ou conseil d'établissement

13 - Désignation des représentants de la commune auprès de l'association des communes forestières

14 - Désignation des représentants de la commune auprès de l'Association Foncière Pastorale

15 - Désignation des représentants de la commune auprès de l'association du centre nordique

- 16 - Désignation des représentants de la commune auprès de l'association du foyer de ski de fond**
- 17 - Désignation des représentants de la commune auprès de l'association du Comité d'Organisation Biathlon Annecy – le Grand-Bornand**
- 18 - Désignation des représentants de la commune auprès de l'association du comité de jumelage**
- 19 - Désignation des représentants de la commune auprès de l'association de la maison de l'enfance**
- 20 - Désignation des représentants de la commune auprès de l'association de la maison du patrimoine**
- 21 - Désignation des représentants de la commune auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS)**
- 22 - Désignation d'un correspondant défense**
- 23 - Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration de la S.A.E.M. « les remontées mécaniques du Grand-Bornand »**
- 24 - Désignation de représentants de la commune au conseil d'administration de la SEM « le Grand-Bornand tourisme »**
- 25 - Délégations du conseil municipal au maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales**
- 26 - Indemnité de fonction des adjoints au maire et des conseillers municipaux délégués**
- 27 - Désignation des organismes de retraite complémentaire des élus**
- 28 - Modalités d'attribution de frais de représentation au maire**
- 29 - Attribution d'un véhicule de service au maire**
- 30 - Modalités de remboursement des frais de déplacement aux élus**
- 31 - Désignation d'un référent déontologue.**

La maire

Hélène FAVRE BONVIN

